

Bon No: 003306610		1ere Gachée: 13:14 (1)		Date: 11/05/2026		reap110526101957		Zone: Transport incompl							
		Quantité: 5.00 m3		référence commande(2):				Véhicule: M89 8x4 ROUXEL BAC M89 BACO							
client: 410221 chantier: 020123		BATIM PARIS 51800 SAINTE MENEHOULD VERNANCOURT						CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures 							
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale				ATTENTE 00:00		température: vitesse du vent: validité:			
code Béton NFB403A360		désignation(6)(8) BPS		certification		classe d'exposition(3) XA3		Classe Chlorure CL 0,65		consistance(7) S3		Dmax 20			
ciment(type et classe) CEM3 A 42.5 N LH CE PM-ES				Additions(type)		dosage(C+Ka)(5) 0		Résistance caractéristique(4) C40/50							
appellation commerciale C40/50 XA3 S3 Dm20 CEM3 360															
Propriétés particulières spécifiées															
SERVICES					ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)					LIVRAISON RECEPTIONNEE					
CONTRIB ENVIRON TAXE CARBONE HAUSSE ENERGIE ECO-PARTICIPATION					PRE 5480/4700					NOM: signature du client:					
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:													signature:		

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1